

1960-1961



ESPAGNE

Le Mouvement Éducatif

C 1609/7





C 1609/7



# ESPAGNE

LE MOUVEMENT EDUCATIF PENDANT L'ANNEE  
SCOLAIRE 1960-1961

R. 157489

Depósito Legal, M. 7.392.—1961.

---

BENZAL - VIRTUDES, 7 - MADRID

# I

## ADMINISTRATION SCOLAIRE

### 1. SERVICES ADMINISTRATIFS ET INSPECTION

La Direction de l'Enseignement Supérieur a mis en marche l'Inspection Nationale des Collèges Universitaires («Colegios Mayores») prévue par la Loi du 11-V-1959.

Aucune modification à signaler dans l'administration centrale du Ministère.

### 2. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

L'examen des budgets des dernières années permet de constater l'augmentation considérable des crédits alloués à l'Éducation au titre du Ministère de l'Éducation Nationale:

1959	...	...	...	4.808.182.000	pesetas
1960	...	...	...	5.618.708.000	»
1961	.	...	...	6.704.848.000	»

### 3. CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

a) *Enseignement Primaire.*—La réalisation du Plan National de Constructions Scolaires, inauguré en 1957, s'est poursuivie suivant les normes prévues au cours de l'année scolaire 1960-61. La situation du Plan au 1er avril 1961 est la suivante:

	<i>Salles de classe</i>	<i>Logements pour les instituteurs</i>
Edifices terminés ... ..	12.418	6.648
Edifices en construction ... ..	* 6.703	5.574
TOTAL ... ..	19.121	12.222

Les travaux effectués au cours de 1960-61 représentent une inversion de 1.056 millions de pesetas de la part du Ministère de l'Education Nationale et une inversion correspondante de la part des Municipalités et autres organismes locaux. Grâce à l'effort considérable réalisé durant ces dernières années, le pays disposera prochainement d'un réseau d'écoles modernes qui permettra de rendre parfaitement effective l'obligation scolaire dans les hameaux les plus reculés.

Parallèlement à la réalisation du Plan de Constructions Scolaires, on a poursuivi le programme de rénovation des Ecoles Normales d'Instituteurs. Les nouveaux bâtiments des Ecoles Normales d'Alicante, Barcelone, Ceuta, Gérone, Palma de Mallorca, Pontevedra, Santander, Soria et Valence ont été mis en chantiers. Les nouveaux édifices des Ecoles Normales d'Alava, Palencia et Viscaya seront prochainement terminés. Les travaux de construction intéressent un total de 18 Ecoles Normales, plus 18 Groupes Scolaires Annexes et représentent une inversion de 122 millions de pesetas.

b) *Enseignement Moyen*.—On prépare la construction des Instituts d'Enseignement Secondaire de Mieres, Las Palmas et Andujar dont la création a été décidée récemment.

c) *Enseignement Technique*.—Ont été achevées et sont entrées en fonctionnement cette année les Ecoles Techniques Supérieures suivantes: Ecole d'Ingénieurs Agronomes de Valence, Ecole d'Ingénieurs des Mines d'Oviédo, Ecole d'Architecture de Séville, Ecole de Techniciens Industriels de Vitoria, Ecole de Techniciens de la Construction de Séville, Ecole de Techniciens Agronomes de Valence.

On a poursuivi l'agrandissement et la modernisation (constructions d'ateliers, de laboratoires) des édifices existants, suivant l'orientation donnée à l'Enseignement Technique par la loi du 20-VII-1957.

d) *Enseignement Universitaire*.—Le Plan de modernisation des édifices et des installations se trouve, actuellement, réalisé à 85%; on prévoit qu'il sera complètement achevé d'ici 4 ou 5 ans.

e) *Archives et Bibliothèques*.—D'importants travaux de moder-

nisation (construction de salles blindées, de dépôts ignifugés) ont été réalisés dans les bâtiments des Archives Nationales, des Archives de Simancas, des Archives de la Couronne d'Aragon. Des travaux d'agrandissement et de rénovation sont en cours à la Bibliothèque Nationale de Madrid.

## II

### DONNÉES STATISTIQUES SUR L'EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT

Les dernières statistiques complètes concernent l'année scolaire 1959-60. On les trouvera dans le tableau annexe avec, pour comparaison, les chiffres de 1958-59.

Les chiffres auxquels que l'on possède pour l'année scolaire 1960-61 permettent de noter les tendances suivantes:

Dans l'enseignement moyen classique (Baccalauréat Général), le nombre des Professeurs passe de 4.592 à 5.951, celui des élèves de 453.889 à 495.442 (l'augmentation est particulièrement sensible dans l'enseignement public où le nombre des élèves passe de 75.031 à 87.942).

Dans l'enseignement technique, on continue à observer un développement considérable. Voici les pourcentages d'augmentation dans ce type d'enseignement par rapport à l'année précédente:

	<i>Ecoles Techniques Supérieures</i>	<i>Ecoles Techniques Moyennes</i>
Corps enseignant ... ..	39,2%	6,2%
Nombre d'élèves entrés en première année d'études ... ..	37,3%	21,1%

Ces pourcentages ne tiennent pas compte des Ecoles de Commerce pour lesquelles les chiffres de 1960-61 n'ont pu être encore obtenus.



# STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ANNÉES 1958-59 ET 1959-60

	Nombre d'établissements		Personnel enseignant		É L E V E S					
					Garçons		Filles		Total	
I.—PRIMAIRE ... ..	92.984	90.734	93.924	100.990	1.900.969	1.999.111	1.825.523	1.920.710	3.720.492	3.919.827
II. MOYEN.										
1. Baccalauréat général... ..	1.152	1.417	4.342	4.592	257.606	282.616	163.740	171.273	421.340	453.889
2. Baccalauréat professionnel... ..	135	187	1.437	1.410	15.051	16.510	479	3.644	15.530	20.160
3. Formation professionnelle ... ..	203	242	2.620	2.208	—	—	—	—	58.531	60.920
4. Ecoles de Commerce... ..	39	39	1.362	1.494	23.982	20.805	5.889	4.968	29.871	25.791
5. Ecoles Normales ... ..	100	191	2.438	3.543	15.514	16.211	21.087	25.946	36.581	42.157
<b>TOTAL GÉNÉRAL II ... ..</b>	<b>1.634</b>	<b>2.056</b>	<b>12.199</b>	<b>13.247</b>	<b>312.153</b>	<b>330.148</b>	<b>191.175</b>	<b>205.849</b>	<b>561.859</b>	<b>602.917</b>
III.—TECHNIQUE (Degré moyen).										
1. Agriculture ... ..	5	5	152	152	1.970	2.016	76	106	2.046	2.122
2. Construction ... ..	3	3	121	111	2.599	2.810	11	9	2.610	2.819
3. Industrie ... ..	23	23	983	1.274	17.057	19.280	60	108	17.117	19.394
4. Mines ... ..	9	9	94	130	1.784	2.280	—	2	1.784	2.282
5. Eaux et Forêts ... ..	1	1	8	42	87	370	—	—	87	370
6. Travaux publics ... ..	1	1	17	20	224	236	—	—	224	230
7. Télécommunications... ..	1	1	21	26	189	231	1	3	190	234
8. Topographie ... ..	1	1	25	20	164	197	—	—	164	197
9. Santé ... ..	10	10	137	206	654	687	1.488	1.923	2.142	2.610
<b>TOTAL GÉNÉRAL III ... ..</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>1.568</b>	<b>1.987</b>	<b>24.728</b>	<b>28.113</b>	<b>1.636</b>	<b>2.151</b>	<b>26.304</b>	<b>30.204</b>
IV.—BEAUX ARTS.										
1. Métiers d'Art ... ..	45	45	983	976	12.004	11.427	7.142	6.748	19.140	18.175
2. Conservatoires... ..	33	33	004	645	7.532	7.940	29.732	24.590	37.204	32.530
3. Ecoles de Beaux Arts ... ..	5	5	110	121	498	467	365	401	863	868
<b>TOTAL GÉNÉRAL IV ... ..</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>1.097</b>	<b>1.742</b>	<b>20.034</b>	<b>19.834</b>	<b>37.239</b>	<b>31.739</b>	<b>57.273</b>	<b>51.573</b>
V.—ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (y compris Ens. Techniques Supérieur).										
1. Sciences ... ..	12	12	857	1.229	11.627	10.760	3.436	3.349	15.063	14.109
2. Sciences Politiques ... ..	3	3	220	312	4.687	5.018	417	557	6.104	5.575
3. Droit ... ..	12	12	847	957	16.016	14.350	920	808	16.936	15.218
4. Pharmacie ... ..	4	4	194	280	2.679	2.507	2.997	2.791	5.076	5.298
5. Lettres ... ..	12	12	801	866	2.556	2.736	4.303	4.572	6.559	7.306
6. Médecine... ..	10	10	1.072	1.260	13.107	15.091	727	1.367	13.832	16.458
7. Vétérinaire ... ..	4	4	208	216	1.209	878	12	11	1.221	889
8. Aéronautique ... ..	1	1	46	75	392	447	—	—	392	447
9. Agronomie ... ..	1	1	49	102	598	666	6	5	604	871
10. Ponts et Chaussées ... ..	1	1	44	103	825	504	—	—	828	504
11. Industrie ... ..	3	3	318	372	3.501	6.187	6	1	3.507	6.188
12. Mines ... ..	1	1	57	68	495	652	—	—	495	652
13. Eaux et Forêts ... ..	1	1	40	35	301	301	—	—	301	301
14. Navale ... ..	1	1	57	85	328	424	—	—	328	424
15. Télécommunications ... ..	1	1	42	49	431	610	—	—	431	610
16. Textile ... ..	1	1	45	87	275	359	—	—	275	359
17. Architecture ... ..	2	2	103	109	744	953	3	6	747	959
<b>TOTAL GÉNÉRAL V ... ..</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>4.924</b>	<b>6.233</b>	<b>59.773</b>	<b>62.043</b>	<b>12.826</b>	<b>13.527</b>	<b>72.599</b>	<b>76.170</b>

51921  
 7393  
 59774  
 13816  
 15  
 12737  
 13515  
 12  
 3527  
 6467  
 7408  
 72549



### III

## ORGANISATION SCOLAIRE ET STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT

#### 1. CHANGEMENTS DANS LA DURÉE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ET LA GRATUITÉ

La Direction Générale de l'Enseignement Primaire a préparé et proposé d'importantes modifications à la Loi de l'Education Primaire du 17-VI-1945 actuellement en vigueur. Le nouveau texte prévoit, notamment, de porter la scolarité obligatoire—jusqu'à présent de 6 à 12 ans—de 6 à 14 ans et, dans un proche avenir, à 16 ans. Cette mesure suppose la construction de 14.000 unités scolaires supplémentaires pour 600.000 élèves nouveaux, non compris les enfants de 10 à 14 ans qui suivront les cours de l'enseignement moyen, tant général que professionnel.

Le nouveau texte prévoit également les modalités de passage du Primaire à l'Enseignement Moyen. A l'âge de 12 ans, les élèves peuvent, s'ils le désirent, passer dans l'Enseignement Moyen (Baccalauréat Classique, Baccalauréat «Laboral» ou Initiation Professionnelle et Industrielle). L'entrée dans les centres d'enseignement moyens est automatique pour ceux des élèves de l'enseignement primaire qui auront obtenu, dans l'examen de 6<sup>e</sup> année, la mention d'aptitude à l'enseignement moyen; pour les autres, l'entrée dans les établissements d'enseignement moyen sera conditionnée, comme par le passé, à un examen spécial.

#### 2 et 3. CHANGEMENTS DANS LE NOMBRE DES ANNÉES D'ÉTUDES, LA DISTRIBUTION DES CYCLES OU SECTIONS DES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS

Rien à signaler.

#### 4. CRÉATION DE NOUVEAUX TYPES DE CENTRES SCOLAIRES

Il convient de signaler le succès croissant des cours du soir d'enseignement moyen où des jeunes travailleurs se préparent au Baccalauréat.

La Direction de l'Enseignement Moyen étudie la création d'internats dans les agglomérations rurales de troisième ordre. Ce projet se

rattache à la préoccupation générale de faciliter l'accès de l'enseignement moyen aux populations rurales, préoccupation dont on trouve un écho dans l'attribution de 300 bourses d'études à des élèves méritants issus des écoles primaires rurales. L'expérience d'internat rural réalisée dans la province de Salamanque a donné d'excellents résultats et sera prochainement étendue à d'autres provinces.

#### IV

### PLANS D'ETUDES, PROGRAMMES ET METHODES

#### 1. CHANGEMENTS DANS LES PLANS D'ÉTUDES

Un Ordre Ministériel du 6-X-1960 a fixé le Plan d'Etudes de l'Ecole Normale du Soir qui fonctionne à Madrid depuis juin 1958.

Un Règlement de la Direction de l'Enseignement Moyen fixe les équivalences à l'égard des études secondaires que posséderont désormais, d'une part le diplôme d'Auxiliaire de l'Administration Equatoriale délivré par l'Ecole Supérieure Provinciale de Santa Isabel de Fernando Poo et, d'autre part, le titre de Professeur de Dessin délivré par les Ecoles Supérieures des Beaux Arts.

Dans l'Enseignement dit «Laboral», un Ordre Ministériel du 16-I-1961 crée les branches «Horticulture et Floriculture» et «Cultures Tropicale et Equatoriale» dans la Section Agriculture-Elevage du Baccalauréat Laboral Supérieur. Le nouveau Baccalauréat «Horticulture et Floriculture» peut, dès maintenant, être préparé dans la Section Féminine de la Ferme-Ecole de Aranjuez; les études du Baccalauréat «Cultures Tropicale et Equatoriale» seront implantées à partir de la prochaine rentrée scolaire dans les Centres des Canaries et des provinces africaines.

Dans l'Enseignement Technique, un Ordre Ministériel du 14-X-1960 fixe les modalités de transition entre l'ancien et le nouveau plans d'études des Ecoles Techniques Supérieures et Modernes. Les candidats qui ont suivi l'ancien plan d'études reçoivent ainsi certaines facilités pour l'entrée en première année.

#### 2. CHANGEMENTS DANS LES PROGRAMMES

Un Ordre Ministeriel du 29-IV-1961 introduit dans les programmes des Ecoles Primaires l'enseignement obligatoire des Règles de

Circulation sur la voie publique. La préparation des thèmes de ce nouvel enseignement a été confiée au Centre de Documentation et Orientation de l'Enseignement Primaire.

### 3. CHANGEMENTS DANS LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

Il convient de remarquer la place de plus en plus grande que prennent, dans l'enseignement espagnol, les moyens audiovisuels. Le Commissariat d'Extension Culturelle —qui a charge de l'élaboration et de la gestion des moyens audio-visuels— a prêté, au cours de l'année scolaire 1960-61, 10.163 séries de diapositives et 4.364 disques; un millier d'établissements, environ, appartenant à tous les niveaux d'enseignement et à travers toute l'Espagne utilisent régulièrement les services du Commissariat. Le Commissariat organise régulièrement, chaque année, des cours pour la formation des techniciens en moyens audio-visuels.

Il faut noter aussi le succès persistant des émissions «Radio-Examen», destinées à aider les élèves de l'enseignement moyen dans la préparation des épreuves du Baccalauréat, tant supérieur qu'élémentaire. Ces émissions furent suivies, cette année, par plus de 50.000 candidats et les leçons furent publiées par 30 des journaux les plus importants de la presse espagnole. Le Commissariat d'Extension Culturelle a organisé également, au cours de cette année scolaire, une émission hebdomadaire, «Antenne Scolaire», destinée aux écoles primaires.

### 4. MANUELS SCOLAIRES.

La direction de l'Enseignement Technique a mis en étude la coordination des manuels de l'Enseignement Technique du Niveau Moyen.

## V

### PERSONNEL ENSEIGNANT

#### 1. MODIFICATIONS DANS LA FORMATION, LE RECRUTEMENT ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

La nouvelle Loi de l'Enseignement Primaire à laquelle il a été fait plus haut allusion (III-I) établira, si elle est adoptée, un nouveau

régime d'entrée dans les Ecoles Normales d'Instituteurs. Actuellement, il est nécessaire, pour accéder aux Ecoles Normales, d'avoir terminé de manière satisfaisante 4 années d'études secondaires et de passer, de plus, un examen spécial d'entrée à l'Ecole Normale. Dans le nouveau régime, les Ecoles Normales seraient ouvertes:

a) Aux titulaires du Baccalauréat (supérieur ou élémentaire, classique ou «laboral»), sans nécessité d'examen d'entrée.

b) Aux candidats âgés de plus de 14 ans, ayant accompli 8 années de scolarité primaire et ayant suivi avec succès un cours préparatoire spécial d'une année.

A l'Ecole Normale, la durée et la nature des études varieraient suivant l'origine des élèves:

— Les élèves titulaires du Baccalauréat Supérieur suivraient une seule année de cours strictement pédagogiques, techniques et pratiques.

— Les élèves titulaires du Baccalauréat élémentaire et ceux provenant des écoles primaires (après l'année de Cours Préparatoire) suivraient trois années de cours, à la fois pratiques et de culture générale.

La nouvelle Loi modifierait, également, le système d'accès aux fonctions d'Instituteur Public. Dans le système actuel, les jeunes gens sortant des Ecoles Normales doivent, pour entrer dans les cadres de l'enseignement public, passer un concours qui détermine l'attribution des postes vacants. Dans le nouveau système, les meilleurs candidats pourront, en faisant une année supplémentaire d'Ecole Normale, être dispensés du concours d'entrée dans les cadres de l'enseignement public.

Les dernières statistiques montrent que l'Espagne n'a, heureusement, pas été atteinte par la crise de recrutement du Personnel Enseignant Primaire. Lors des derniers concours d'entrée dans les Ecoles Publiques, en octobre 1960, 18.254 candidats se sont présentés pour un total de 7.000 places vacantes.

Un Ordre Ministériel du 6-V-1961 régleme la concession de bourses et congés d'études aux Instituteurs qui désirent préparer les concours pour l'entrée dans le Corps des Inspecteurs Primaires ou dans le Corps des Professeurs d'Ecoles Normales. Les candidats pourront, suivant leurs mérites, obtenir:

a) Des bourses d'études annuelles de 12.000 pesetas, plus leur salaire normal.

b) Des congés d'études avec salaire complet.

c) Des congés d'études avec salaire réduit.

d) Des congés d'études sans salaire.

Un vaste programme pour le perfectionnement du Professorat des Ecoles Normales d'Instituteurs est en voie de réalisation. Une première série de cours, destinés aux Professeurs de Philosophie et de Pédagogie, ont eu lieu à Madrid au début de juin.

Dans l'ordre de l'Enseignement Technique, un Décret du 8-XI-1960 a convoqué un concours pour l'attribution de 59 places de Professeurs Chargés de Laboratoire. La tâche de ces professeurs sera la préparation et la réalisation des classes pratiques de laboratoire ainsi que l'installation et la conservation des laboratoires eux-mêmes. La création de cette catégorie de professeurs affirme la nouvelle orientation, résolument pratique, de l'Enseignement Technique espagnol.

## 2. MODIFICATIONS DANS LE STATUT ET LA SITUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Un Ordre Ministériel du 8-VIII-1960 a fixé les modalités d'un nouvel horaire (minimum, maximum, distribution) pour le Personnel Enseignant des Instituts d'Enseignement Secondaire. Un Ordre Ministériel du 7-IX-1960 régleme les conditions de travail du Personnel Enseignant de seconde catégorie (professeurs titulaires à titre complémentaire et professeurs auxiliaires) dans les centres privés d'enseignement secondaire.

Dans l'Enseignement Technique, les professeurs entrés dans les cadres à partir du 20-II-1960 devront, désormais, consacrer un minimum de 4 heures consécutives par jour aux cours et autres tâches d'enseignement à l'intérieur de l'établissement, pendant 5 jours par semaine; ils recevront, en plus du salaire légal, une gratification complémentaire pour le supplément de travail représenté par cette mesure. L'horaire de travail des Professeurs Chargés de Laboratoire, dont il a été question au paragraphe précédent (V. 1), a été fixé comme suit: cinq heures consécutives par jour pour les professeurs employés à demie-journée et quatre heures supplémentaires pour ceux qui travailleront à plein temps; ces derniers devront, en outre, réaliser des travaux de recherche appliquée.

Dans l'ordre de l'Enseignement Supérieur, le régime de dédication exclusive a commencé à entrer en vigueur; ceux des Professeurs qui désirent y souscrire s'engagent à se consacrer entièrement à leur tâche d'enseignement et reçoivent, en compensation, une rémunéra-



tion spéciale. Un total de 270 Professeurs de toutes les Facultés et dans toutes les Universités espagnoles ont accepté ce régime de travail.

## VI

### SERVICES COMPLEMENTAIRES ET EDUCATION POPULAIRE

#### 1. EDUCATION PHYSIQUE

Au cours de l'année 1960-61, le plan d'Education Physique pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur a été modifié; la réforme donne davantage d'importance à la pratique des Sports à la place des exercices d'Education Physique proprement dite, ce qui correspond mieux au niveau de formation physique de la plupart des étudiants.

#### 2. PROTECTION SCOLAIRE, BOURSES, ASSURANCES SOCIALES

Le Commissariat Général de Protection Scolaire a pu, au cours de l'année 1960-61, augmenter très sensiblement le nombre des bourses et immatriculations gratuites concédées à des élèves méritants:

##### a) Bourses:

Type d'enseignement	NOMBRE DE BOURSES CONCÉDÉES		
	En 60-61	En 59-60	Augmentation
Enseignement supérieur ... ..	2.819	2.273	546
Enseignement moyen ... ..	4.239	3.772	467
Enseignements techniques ... ..	1.732	928	804
Baccalauréat «laboral» ... ..	1.290	1.120	170
Formation industrielle ... ..	4.200	4.300	100
Beaux Arts ... ..	275	272	3
Ecoles Normales ... ..	870	557	313
Bourses rurales ... ..	300	—	300
TOTAL ... ..	15.725	13.222	2.503

Ces 15.725 bourses représentent un crédit de 98.459.500 pesetas, soit 25.651.000 pesetas de plus que l'an passé.

Il convient de noter la création de 300 bourses rurales destinées à permettre l'accès des études moyennes à des élèves provenant des écoles primaires de régions rurales pauvres où n'existent pas d'établissements d'Enseignement Moyen.

b) *Bourses pour étudiants diplômés.*—Un total de 876 bourses d'études, tant pour l'étranger que pour l'Espagne, représentant un crédit de 8.930.805 pesetas, ont été concédées à des professeurs adjoints de Facultés ou d'Instituts d'Enseignement Secondaire et à des étudiants avancés.

c) *Gratuité des études.*—Dans les Centres d'Enseignement Moyen de l'Etat, 20 % à 30 % des élèves (suivant les établissements) sont dispensés des frais d'études.

Rappelons, par ailleurs, que suivant les lois en vigueur, les centres d'enseignement privé doivent, également, réserver un certain nombre de places gratuites; le pourcentage oscille entre 5 % et 15 % suivant les établissements; le nombre des élèves dispensés des frais d'études dans l'enseignement privé s'élève, pour 1960-61, à 46.959 (24.000 dans l'Enseignement Primaire et 22.959 dans l'Enseignement Moyen).

d) *Assurances sociales universitaires.*—Tout étudiant espagnol est tenu à souscrire aux Assurances Sociales; l'étudiant paie une moitié de la prime et l'Etat l'autre moitié. Au cours de l'année 1960-61, les Assurances Sociales Universitaires ont distribué 1.622 secours (accidents, maladies, décès du soutien de famille, bourses, etc.).

Il faut signaler, de plus, la création, par la Loi du 21-VII-1960, des Fonds Nationaux à Destination Sociale, alimentés par l'Impôt sur le Revenu et destinés à faciliter l'accès de toutes les classes sociales à la culture. Les Fonds Nationaux permettront la création de nouvelles bourses et l'extension des services sociaux scolaires tels que distribution gratuite de manuels et de vêtements, cantines, etc. Pour l'année en cours, la contribution des Fonds Nationaux aux oeuvres de protection scolaire, sous toutes ses formes, a été fixée à 600.000.000 pesetas.

### 3. EDUCATION POPULAIRE

Le Commissariat d'Extension Culturelle a continué sa campagne d'éducation populaire dans les milieux ruraux. Six nouvelles Equipes Mobiles, dotées du matériel audio-visuel le plus moderne, ont été créées, portant à 16 le nombre total des Equipes Mobiles en service.

Le Commissariat a inauguré cette année un programme de «Cours d'Enseignement Social», basée sur l'idée du développement de la communauté dans le milieu rural; une campagne est en train, actuellement, dans la province de Ciudad Real; d'autres sont prévues, pour le proche avenir, dans les provinces de Salamanque, Ségovie, Iles Canaries.

Le Commissariat d'Extension Culturelle dispose d'une bibliothèque de prêt de 300.000 volumes qui sont envoyés dans toute l'Espagne au travers des écoles primaires. Le nombre des lecteurs, au cours de l'année scolaire 1960-61, approche le million.

De son côté, la Direction Générale des Archives et Bibliothèques a réalisé récemment une tâche considérable dans l'ordre des bibliothèques Municipales et des Maisons de Culture. Trente deux Bibliothèques municipales nouvelles ont été créées au cours de 1960-61. Le nombre des lecteurs des Bibliothèques Municipales est passé de 3.698.342 en 1959 à 3.828.428 en 1960.

Dans l'ordre de la culture supérieure, il faut noter l'activité des bibliothèques d'étude au cours des dernières années; le Service d'Information Bibliographique, le Service de Documentation, le Service National du Microfilm (qui s'est enrichi au cours de l'année scolaire, de 103.102 photogrammes, portant le total des photogrammes existants à 911.541), le Service du Dépôt Légal et des Echanges Internationaux sont en plein développement. Notons, enfin, que la Bibliothèque Nationale de Madrid s'est enrichie, avec le manuscrit original du *Poema de Mio Cid*, d'une des pièces les plus précieuses de ses collections.





MINISTERIO DE EDUCACION Y CULTURA  
SECRETARIA GENERAL DE EDUCACION